

**RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2016**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'EURE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Eure est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La baisse des dépôts de dossiers s'est poursuivie en 2016 (- 6,83 %). Pour mémoire, elle avait été de 7,93 % en 2015. Comparativement, ce mouvement est moins prononcé qu'en France (- 10,6 %) et que dans la région normande (- 10,8 %).

Les dossiers avec un bien immobilier (résidence principale) représentent près de 19 % des dossiers déposés. L'impact de la loi bancaire qui a prévu le déplafonnement de la durée des mesures dans le cadre du passage de 8 à 7 ans, afin de tout mettre en œuvre pour sauvegarder le bien, n'est pas encore mesurable (mise en vigueur le 01/07/2016).

Les redépôts, près d'un dossier sur 2, sont en légère baisse. En revanche, les redépôts suite à une suspension d'exigibilité des créances ont sensiblement progressé (7,5 % des dossiers déposés en 2016 contre 4,2 % en 2015).

Recevabilité et orientation

Les dossiers soumis à l'examen de la commission sont en baisse plus prononcée que le rythme des dépôts, ce décalage s'explique par des maintenances de l'outil informatique.

Le nombre de dossiers irrecevables est en net recul (- 16,1 %).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

L'impact de la mise en place des mesures immédiates en 2015 se ressent au niveau des plans conventionnels (- 19,44 %) limités dorénavant à l'apurement total de l'endettement ou pour les dossiers présentant un bien immobilier. En conséquence, malgré la baisse des dossiers traités (- 13,2 %), le nombre de mesures ne baisse que de 10,09 %.

L'attention portée sur la motivation des suspensions d'exigibilité des créances se traduit par une réduction du nombre de ce type de mesures : 251 contre 310 en 2015.

Les mesures d'effacement des dettes représentent 33,2 % des dossiers orientés, contre 32 % en 2015.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de mesures pérennes (plans d'apurement, mesures avec effacement et procédures de rétablissement personnel) continue à progresser : 79,54 % en 2015 et 81,54 % en 2016.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle suite à la séance plénière de la Commission
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	81	La Banque communique les informations sur les dossiers en cours mais ne participe pas aux réunions
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 11 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 93</i>	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 10</i>	Le département ne dispose plus d'une union départementale des CCAS. La réunion avec le principal CCAS a porté sur le droit au compte.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Sous l'égide de la Direction de la Cohésion sociale, rencontre avec les bailleurs sociaux du département
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	Participation à un Rallye administratif pour favoriser l'insertion de jeunes

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à conforter la qualité des échanges avec les 3 greffes du département.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les personnes ayant bénéficié d'une procédure collective et pour qui subsiste une dette sociale (RSI) sont déclarés irrecevables et doivent déposer un recours afin que le juge d'Instance statue sur la recevabilité du dossier.
- Les impayés de loyer : la commission peut préconiser un déménagement pour une habitation avec un loyer plus adapté au budget familial. Cette préconisation peut se révéler difficile à mettre en œuvre : manque de logements vacants, impayés de loyer qui bloquent le départ du logement actuel, durée de 12 mois un peu courte pour mener à bien recherches et déménagement.
- Dans le cas de dossiers avec maintien du bien immobilier, le déplafonnement de la durée des mesures conduit certains établissements de crédit à allonger la durée de remboursement pour se servir un taux d'intérêt plus élevé.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

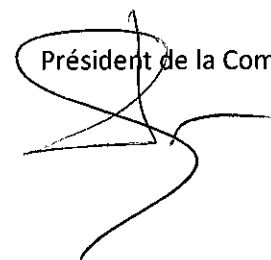
- Les personnes surendettées semblent être beaucoup plus fréquemment confrontées à des problèmes de gestion de compte et de retrait des moyens de paiement. La gestion des découverts est fonction des profils des débiteurs et des politiques des banquiers teneurs de compte.
- L'homologation d'un rétablissement personnel a parfois pour conséquence la clôture du compte et des difficultés avec les bailleurs.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

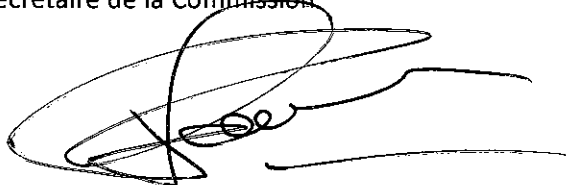
- L'allongement du temps de réponse des créanciers, dont ceux avec qui les échanges sont dématérialisés, pèse sur le respect des délais pour l'établissement de l'état détaillé des dettes.

Date : 14/2/2017

Président de la Commission



Secrétaire de la Commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2016³

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	2 566	2 754	-6.83%
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	482	524	-
• dont proportion de redépôts	49%	52%	-
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	7.5%	4.2%	-
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	2 452	2 705	-9.35%
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	2 263	2 481	-8.79%
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	424	450	-
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	46%	49%	-
Dossiers irrecevables (A)	224	267	-16.1%
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	2 326	2 547	-8.68%
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	867	937	-7.47%
• vers une procédure de réaménagement de dettes	1 459	1 610	-9.38%
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	856	971	-11.84%
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	848	957	-11.39%
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	8	14	-42.86%
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	1 338	1 540	-13.12%
Plans conventionnels conclus	402	499	-19.44%
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	248	301	-
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	40	59	-
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	226	265	-
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	88	83	-

³ France métropole et hors métropole

Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	936	1 041	-10.09%
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	29	37	-
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	25	29	-
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	15	14	-
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	623	693	-10.1%
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	251	310	-19.03%
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	163	220	-25.91%
Autres sorties (E)	15	20	-25%
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	2 596	3 018	-13.98%
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	3	3	0%
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	1 292	1 398	-7.58%

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	11.52%	10.42%	10.87%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	33.20%	38.77%	36.05%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	15.49%	11.48%	10.74%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	12.06%	11.55%	12.26%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	24.00%	23.76%	25.56%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3.74%	4.02%	4.52%
Taux de solutions pérennes	81.54%	83.95%	82.04%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

2016 – DONNEES DE LA COMMISSION

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	92.589,01	2.035	10 261	79.70%	45 498.29	89.92%	5.04
Dettes immobilières	50.990,67	433	961	43.89%	117 761.40	19.13%	2.22
Dettes à la consommation	40.125,35	1.846	7 800	34.54%	21 736.37	81.57%	4.23
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	1.473,00	1.194	1 500	1.27%	1 233.67	52.76%	1.26
Dettes de charges courantes	11.348,42	1.830	7 854	9.77%	6 201.32	80.87%	4.29
Autres dettes	12.229,30	1 277	2 879	10.53%	9 576.59	56.43%	2.25
Endettement global	116.166,70	2 263	20 994	100.00%	51 333.07	100.00%	9.28

2016 – DONNEES DE LA REGION

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	366 562.10	10 940	50 522	75.91%	33 506.59	88.81%	4.62
Dettes immobilières	163 238.40	1 569	3 253	33.81%	104.039.80	12.74%	2.07
Dettes à la consommation	194 956.40	9 789	38 812	40.37%	19 915.87	79.47%	3.96
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	8 367.22	6 709	8 457	1.73%	1 247.16	54.47%	1.26
Dettes de charges courantes	63 583.17	10 199	44 608	13.17%	6 234.26	82.80%	4.37
Autres dettes	52 732.78	7 283	16 903	10.92%	7 240.53	59.12%	2.32
Endettement global	482 878.10	12 318	112 033	100.00%	39 201.01	100.00%	9.10